



**LETTRE À L'ATTENTION DES CANDIDATS
AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 14 ET 21 MARS 2010**

ARTISANAT ET COMMERCE DE PROXIMITÉ *FORCES VIVES DES RÉGIONS FRANÇAISES*

> L'économie de proximité, moteur du développement régional

Quels secteurs peuvent se prévaloir autant que l'artisanat et le commerce de proximité d'entretenir croissance et cohésion sociale en tous points du territoire ? A lui seul, l'artisanat forme la moitié des apprentis de France et assure la fonction de premier employeur en milieu rural. Les entreprises artisanales ont créé 450.000 emplois en sept ans et leur nombre a augmenté de plus de 100.000 entre 1998 et 2008. Ensemble, l'artisanat et le commerce de proximité réunissent près de la moitié des entreprises françaises. Ces entreprises ont montré une forte résistance à la crise, opposant l'économie réelle à la financiarisation des échanges, la création d'emploi aux déloca-

lisations, la formation aux plans sociaux, et le service de proximité à la mondialisation. En outre, les artisans et commerçants répondent aux aspirations de la société actuelle, qu'il s'agisse de respect de l'environnement, de lien social, de qualité de vie, d'esprit d'entreprise... Voilà les réalités sur lesquelles l'UPA se fonde pour convaincre les candidats aux élections des 14 et 21 mars prochains et les futurs exécutifs régionaux que toute politique de relance économique et de cohésion sociale doit s'appuyer sur le tissu d'entreprises qui composent l'économie de proximité. D'où cet appel à prendre en compte les revendications des représentants

de l'artisanat et du commerce de proximité.

- > **1 million 200.000 entreprises** de l'artisanat et du commerce de proximité implantées en tous points du territoire, soit près de la moitié des entreprises françaises : 31% en milieu rural, 41% dans les communes de moins de 200 000 habitants, 28% dans les villes de plus de 200.000 habitants.
- > **Plus de 250 métiers** de l'alimentation, du bâtiment, de la fabrication, de la restauration et des services.
- > **350 milliards d'euros de chiffre d'affaires.**

> L'UPA, la voix de l'artisanat et du commerce de proximité

- > 3 confédérations
- > 55 fédérations nationales
- > 5000 syndicats départementaux
- > 2670 administrateurs de chambres de métiers et de l'artisanat
- > 1900 administrateurs de Sécurité sociale
- > 700 conseillers prud'homaux
- > 50 conseillers économiques, sociaux et environnementaux

Organisation représentative des 1,2 million d'entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, l'UPA défend les intérêts de ces catégories d'entreprises et s'attache à promouvoir une économie fondée sur la

proximité, à la fois créatrice d'emploi, source de richesses et indispensable au maintien de liens sociaux. L'UPA qui fédère les trois grandes confédérations de l'artisanat et du commerce de proximité (la CAPEB pour le bâtiment, la CNAMS pour la fabrication et les services et la CGAD pour l'alimentation) et dont l'action est relayée par 115 structures régionales et départementales, constitue un interlocuteur naturel des pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux. En tant que partenaire social, l'Union participe au dialogue entre organisations patronales et syndicats de salariés ; elle porte la voix des chefs de petite entreprise dans la négociation paritaire. L'UPA dispose en outre de représentants dans toutes les instances

paritaires, de protection sociale et de concertation. Parmi les priorités portées par l'UPA et ses organisations membres :

- le développement de la formation professionnelle des chefs d'entreprise et de leurs salariés ;
- l'instauration d'un service public de l'orientation associant l'Etat, les partenaires sociaux et les régions ;
- la promotion d'un urbanisme intégrant l'artisanat et le commerce de proximité ;
- la mise en œuvre au niveau régional d'un dialogue social adapté aux petites entreprises ;
- la recherche d'une fiscalité locale identifiée et allégée ;
- un soutien à la reprise d'entreprise.

> L'UPA demande

- > la prise en compte des priorités de la petite entreprise dans tout programme relatif à l'emploi et à la formation
- > la promotion de toutes les filières de formation initiale et continue auprès des jeunes et des salariés
- > la création d'un véritable service public de l'orientation associant l'Etat, les partenaires sociaux et les régions
- > l'accès au contrat d'apprentissage jusqu'à l'âge de 30 ans
- > la création d'un cursus universitaire pour former les étudiants à l'économie de la petite entreprise
- > la majoration de l'indemnité compensatrice pour les maîtres d'apprentissage selon leur formation et leur savoir-faire pédagogique
- > l'amélioration des conditions de vie des apprentis
- > le financement, dans le cadre d'une contractualisation entre l'Etat et les régions, de la mise à niveau scolaire des jeunes qui entrent en apprentissage
- > la participation financière des régions aux investissements de mise aux normes des CFA
- > le respect du dispositif paritaire de formation professionnelle continue des salariés
- > l'instauration d'un réel partenariat entre l'école et l'entreprise en associant des professionnels aux décisions pédagogiques des établissements scolaires et universitaires
- > le développement de la validation des acquis de l'expérience

> Orientation - Formation - Emploi

L'affirmation selon laquelle l'artisanat et le commerce de proximité sont les principales sources de création d'emploi n'est plus démentie ni même contestée. Ainsi, en 2008 l'artisanat comptait 500.000 salariés de plus que dix ans auparavant alors que dans le même temps les grandes entreprises réduisaient leurs effectifs. Les artisans et commerçants de proximité ont même mieux résisté à la crise enclenchée en 2008 que la plupart des autres secteurs, embauchant moins mais continuant néanmoins à recruter. Ajoutons que de manière structurelle ces professions sont confrontées à des difficultés de recrutement, voire par-



fois à des pénuries de main d'œuvre, qui freinent d'autant leur développement. C'est dire à quel point la problématique de l'emploi et de la formation professionnelle est au cœur des revendications de l'UPA. C'est pour répondre à la nécessité de mieux relier la demande à l'offre d'emploi que notre organisation a soutenu la mise en place de Pôle emploi et a demandé que le nouveau service public de l'emploi prenne en charge un suivi individualisé des besoins des employeurs. De ce point de vue, du chemin reste à parcourir et les régions doivent pouvoir apporter des réponses complémentaires à celles déployées par Pôle emploi. Dans le même esprit l'UPA a contribué avec les autres partenaires sociaux à la signature de l'accord national du 7 janvier 2009 sur la formation professionnelle. Celui-ci, conforté depuis par le vote d'une loi, vise à réorienter les fonds de la formation vers les publics qui en ont le plus besoin. L'accord doit ainsi permettre à un plus grand nombre de jeunes, de demandeurs d'emploi et de personnes non qualifiées, de suivre une formation et ainsi d'accroître leur employa-

bilité. En outre, la création du Fonds de sécurisation des parcours professionnels est positive dans la mesure où elle va permettre d'amplifier le recours aux contrats de professionnalisation et pour ceux qui en bénéficient, d'augmenter leurs chances de trouver un travail. De plus, conformément à la demande de l'UPA, les petites entreprises, celles qui contribuent le plus à l'intégration des publics en difficulté, bénéficieront davantage qu'aujourd'hui des fonds consacrés à la formation par l'ensemble des entreprises. Dans ce contexte amélioré, le rôle des conseils régionaux, en partenariat avec les représentants des petites entreprises, sera d'accompagner le développement de la formation professionnelle. Concernant la formation initiale, c'est en particulier en direction de la filière de l'apprentissage que des efforts supplémentaires devront être accomplis. L'accroissement de la participation financière des régions est essentiel qu'il s'agisse de la prise en charge de la mise à niveau scolaire des jeunes entrant en apprentissage ou de l'équipement des Centres de formation des apprentis. L'objectif doit être double : orienter davantage les jeunes vers ce parcours diplômant, et encourager les artisans et commerçants de proximité à former des jeunes dans leurs entreprises. Par ailleurs, il conviendra d'organiser une égalité de traitement entre tous les jeunes en formation. Il est du res-



Il faut encourager l'effort de l'artisanat et du commerce de proximité en matière d'apprentissage et accompagner plus de jeunes vers un métier ”

sort des régions de rapprocher les conditions de vie des apprentis par rapport aux élèves en scolarité puis aux étudiants : aides au transport, à la restauration, au logement, à la mobilité... Enfin, l'action des élus régionaux devra conduire à développer l'information sur les métiers de l'artisanat et du commerce de proximité auprès des jeunes et du monde enseignant.

> Dialogue social - Protection sociale

Les artisans et commerçants de proximité emploient en moyenne quatre salariés. L'UPA considère que dans ces catégories d'entreprises, le dialogue entre employeurs et salariés ne peut être organisé de la même façon que



Organisons au niveau territorial un dialogue social adapté aux petites entreprises ”

dans les grands groupes. En particulier, une représentation syndicale à l'intérieur de l'entreprise serait totalement inappropriée. Compte tenu de l'obligation faite par la loi du 20 août 2008 de créer un dispositif de représentation des salariés des petites entreprises,

l'UPA propose l'organisation d'un dialogue social à l'extérieur des entreprises, fondé sur des commissions paritaires territoriales. Comme dans d'autres domaines, le niveau régional apparaît le plus pertinent. Plus globalement, l'UPA préconise un renforcement du rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration des normes sociales comme en matière de gestion paritaire, et appelle les exécutifs régionaux à accompagner ce mouvement dans les territoires. En parallèle, il conviendra de parvenir à une meilleure maîtrise des dépenses de santé et à une réforme de l'assiette de financement de la protection sociale de nature à réduire le coût du travail et à favoriser l'emploi. L'objectif principal de l'UPA demeure la pérennisation des régimes de Sécurité sociale, à commencer par les retraites.

> Développement économique - Fiscalité

Un constat d'abord. L'artisanat et le commerce de proximité, déjouant tous les pronostics, figurent depuis plusieurs années parmi les secteurs les plus dynamiques du pays. Le nombre d'artisans et de commerçants de proximité sont en augmentation régulière au point de rassembler aujourd'hui près de la moitié (1,2 millions) du total des entreprises françaises et de générer 350 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Tout est fait comme si le mouvement de mondialisation avait contribué à développer son antidote, l'économie de proximité. Ces secteurs ne sont donc pas en situation de faiblesse et ne sollicitent pas d'aides en tous genres. Leur priorité, portée par l'UPA, est plutôt de bénéficier d'un environnement général qui ne nuise pas à leur activité. Ainsi la fiscalité doit être surveillée de près en ce qu'elle peut perturber la rentabilité des entreprises. De ce point de vue les deux dernières réformes de la taxe professionnelle sont positives pour l'artisanat et le commerce de proximité dans la mesure où elles ont supprimé la partie de la taxe assise sur la masse salariale et ont réduit son niveau global pour l'immense majorité des entreprises. Pour autant, l'UPA a soutenu la nécessité de maintenir un lien entre les ac-

teurs économiques et le territoire sur lequel ils exercent leur activité. De manière générale, l'UPA prône la baisse du coût du travail afin de réduire le prix des produits et services de l'artisanat et du commerce de proximité et ainsi de les rendre accessibles à un plus grand nombre de Français. Par ailleurs, l'UPA encourage les collectivités territoriales à faire les efforts de ration-



nalisation qui leur permettront de réduire leurs coûts de fonctionnement. Les actions de développement économique menées par les régions doivent absolument être confortées, en particulier celles qui soutiennent la transmission d'entreprise. Pour finir l'UPA appelle à combattre inlassablement toutes les formes de concurrence déloyale qui sont extrêmement préjudiciables à l'artisanat et au commerce de proximité, à l'instar des auto-entrepreneurs ou de la pluriactivité agricole.

> L'UPA demande

- > **le renforcement du rôle des partenaires sociaux dans la gestion paritaire et dans l'élaboration des normes sociales**
- > **une amplification des allègements de charges patronales applicable aux salaires inférieurs à 2,2 SMIC**
- > **la mise en œuvre d'un dialogue social territorial extérieur aux entreprises, pour les entreprises de moins de 21 salariés**
- > **la prise en compte des carrières longues dans le calcul des retraites**

> L'UPA demande

- > **la participation des représentants de l'artisanat et du commerce de proximité à l'élaboration de l'ensemble du schéma régional de développement économique**
- > **le recours accru aux entreprises artisanales dans le cadre des marchés publics en privilégiant le système d'attribution des marchés en lots séparés**
- > **l'application pérenne du taux réduit de TVA pour les travaux de rénovation et son extension à toutes les activités de main d'œuvre**
- > **une rationalisation et une réduction des budgets et de la masse salariale des collectivités territoriales**
- > **la suppression des cas de double financement de la taxe sur les ordures ménagères lorsque l'entreprise est établie au domicile du professionnel**
- > **la lutte contre toutes les formes de concurrence déloyales**

> Aménagement du territoire - Urbanisme commercial

L'économie de proximité n'est pas seulement créatrice de richesses ; elle joue plus globalement un rôle socio-économique déterminant pour l'ensemble du territoire. Aux premiers rangs de cette économie, l'artisanat et le commerce de proximité maintiennent voire développent le lien so-



cial, que ce soit dans les villages les plus reculés ou dans certaines banlieues menacées par la violence. Ces entreprises proposent des produits et des services de qualité, des conseils personnalisés. Elles contribuent aussi à offrir formation, emploi et avenir professionnel à la population environnante. A l'heure où sévissent les délocalisations, la fragilisation du monde rural et la déshumanisation de certains quartiers, il est absolument impératif de s'appuyer sur l'artisanat et le commerce de proximité pour aménager le territoire et garantir la cohésion sociale. L'UPA invite les élus territoriaux à prendre conscience de cette réalité et à engager les politiques qui permettront de conforter ce rôle bénéfique des entreprises de proximité. Ainsi, il convient d'assurer un environnement permettant à l'entrepreneur d'exercer au mieux son activité professionnelle : main d'œuvre qualifiée, voies de communication, infrastructure routière facilitant les déplacements de proximité, accès à Internet à haut débit... Par ailleurs, l'UPA veut interpeller les pouvoirs publics locaux et les élus régionaux concernant l'échec résultant de la politique d'urbanisme commercial et quant à la nécessité de trouver de nouvelles réponses. Une erreur majeure des dernières

décennies est d'avoir multiplié les grandes surfaces en périphérie des villes, dissociant les lieux de consommation, de résidence et de travail, et accroissant d'autant les déplacements au détriment de la qualité de vie des Français et du respect de l'environnement naturel. Les élus territoriaux, attirés par la promesse d'un afflux de taxe professionnelle, ont trop souvent privilégié l'installation de grandes surfaces commerciales. L'UPA a réussi à convaincre la majorité des parlementaires de ne pas aggraver cette situation lorsqu'il s'est agi d'adopter une nouvelle réglementation relative au travail dominical et à l'ouverture des commerces le dimanche. Mais plus que jamais, le combat contre le développement anarchique de la grande distribution doit être mené. C'est d'autant plus vrai que l'Hexagone détient le record européen de mètres carrés de grandes surfaces, qu'à chiffre d'affaires égal celles-ci emploient trois fois moins de salariés que les artisans et commerçants de proximité et enfin, que les Français eux-mêmes commencent à se détour-



L'artisanat et le commerce de proximité jouent un rôle socio-économique déterminant pour l'ensemble du territoire. Il doit être conforté par les collectivités territoriales

ner de ce mode de consommation. A contrario, une politique volontariste de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité doit être engagée. L'UPA sollicite ainsi l'instauration de fonds régionaux de soutien à la reprise de ces catégories d'entreprises, ce dispositif d'avances remboursables à taux zéro ayant déjà fait la preuve de son efficacité dans certaines régions. C'est la condition d'un développement régional équilibré et pérenne.

> L'UPA demande

- > **une meilleure prise en compte des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité dans l'aménagement du territoire régional**
- > **l'introduction d'une véritable politique de maintien et d'installation des artisans en centres villes**
- > **une infrastructure routière facilitant les déplacements de proximité, la généralisation du haut-débit**
- > **un encadrement du développement de la pluriactivité agricole**
- > **la mise en place d'une politique de valorisation du patrimoine bâti**
- > **le respect de la réglementation limitant le travail le dimanche**
- > **la suppression et pour le moins la réduction des zonages qui sont sources de concurrence déloyales**
- > **un aménagement du droit de préemption des communes sur les fonds de commerce (institué par la loi du 1 août 2005) afin que ce droit ne lèse pas financièrement le cédant**
- > **la poursuite de la réforme des conseils économiques, sociaux et environnementaux de façon à obtenir une représentation de l'artisanat et du commerce de proximité plus conforme au poids économique et social de ces secteurs**
- > **un encadrement de l'évolution des taux des impôts locaux**
- > **l'instauration de fonds régionaux de soutien à la reprise des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité**



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - Internet : www.upa.fr - Mél : upa@upa.fr

CAPEB
Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment

CNAMS
Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers et des Services

CGAD
Confédération Générale
de l'Alimentation en Détail